ACT'ESS

ACT'ESS N°3 - MARS 2020

LE MAGAZINE DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

ECONOMIE CIRCULAIRE : UNE LOI QUI « VALIDE » LES ENGAGEMENTS DE L'ESS

RSE ET « RAISON D'ÊTRE » : LES ENTREPRISES APPELÉES À SE RÉINVENTER

SOUTENIR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE,

C'EST ÇA DÉCIDER ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX

Chez AÉSIO, nous protégeons les salariés de plus de 6 000 associations.

GROUPE AÉSIO
DÉCIDONS **ENSEMBLE** DE VIVRE MIEUX

aesio.fr

GROUPE MUTUALISTE D'ASSURANCES DE PERSONNES

ADREA Mutuelle · apréva · EOVIMCD mutuelle

Groupe AÉSIO, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Livre I du code de la Mutualité Immatriculée sous le n° 821 965 241 Siège social : 25 place de la Madeleine - 75008 PARIS - Enregistrée à l'ORIAS en tant que mandataire d'assurance sous le n° 16006968. Informations disponibles sur www.orias.fr. Document non contractuel à caractère publicitaire. Crédit photo : GettyImages-637815906.
1909-ACTESS-260x200

SOMMAIRE

PAGE 4
EN BREF

PAGE 5
REPORTAGE
ÉCONOMIE CIRCULAIRE : UNE LOI QUI "VALIDE" LES ENGAGEMENTS DE L'ESS

PAGE 9
LE CHIFFRE

PAGE 12
GRAND ENTRETIEN
HUGUES SIBILLE

PAGE 14
DOSSIER
RSE ET "RAISON D'ÊTRE" : LES ENTREPRISES APPELÉES À SE RÉINVENTER

PAGE 22
DATA
L'EMPLOI DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

PAGE 24
EUROPE

PAGE 26
LES UNES DE L'UDES

PAGE 30
LES ÉCHOS EN RÉGION

PAGE 31
ENTREPRISE
APREVA : UN GARAGE SOCIAL ET SOLIDAIRE POUR FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI

PAGE 32
ACTUS PARLEMENTAIRES

PAGE 34
GRAND TÉMOIN
GABRIEL ATTAL
MAHEL COPPEY

PAGE 37
PORTRAIT D'EMPLOYEUR
JOËL DESROCHES
MARTINE PINVILLE

ACT'ESS est un magazine édité par l'UDES,
l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire
7, rue Biscornet 75012 Paris. Tél : 01 43 41 71 72.
Directeur de la publication : Sébastien Darrigrand
Rédacteur en chef : Agathe Henry
Rédaction : Clément Weil Raynal, Sébastien Darrigrand, Agathe Henry
Photos issues de la base Pixabay et Shutterstock
Maquette Christophe Durand - Deborah Cohen
Impression Graficas Irudi S.L.
Réalisation et régie publicitaire : P.M.S.
17, avenue de Ségur 75007 Paris. Tél : 01 47 05 88 80
Pour toute information, envoyer un mail à udes@udes.fr
Imprimé sur du papier certifié.
Ne pas jeter sur la voie publique.

Hugues Vidor,
Président de l'UDES

Le discours sur la méthode

ACT'ESS inaugure le printemps avec deux dossiers structurants et d'actualité : les effets de la loi économie circulaire et anti-gaspi sur les entreprises de l'ESS et les enjeux posés par les nouvelles missions assignées aux entreprises dans le cadre de la loi PACTE. Dans ce prolongement, l'UDES lancera le 21 avril prochain, VALOR'ESS, une plateforme numérique d'accompagnement des entreprises de l'ESS sur la mesure de leurs impacts sociaux et la valorisation de leur raison d'être.
Autre actualité de ce mois de mars : la réforme des retraites.
Si l'UDES avait salué les avancées du rapport Delevoye, sa mise en œuvre a été menée dans un climat de confusion important vis-à-vis de nos concitoyens. En menant de front réforme du système et réforme financière, les pouvoirs publics ont sans doute fait une erreur de méthode dommageable sur un sujet majeur pour l'évolution de la protection sociale dans notre pays et qui laisse un sentiment d'impréparation. Personne ne comprend la même chose sur la mise en œuvre et les impacts de la réforme pour les générations qui seront concernées. Quand on touche au modèle social, il faut pouvoir donner de la visibilité et de la constance, associer les partenaires sociaux en laissant le temps à la négociation de produire ses effets. Si les dernières concertations sur la pénibilité sont intéressantes et structurantes pour accompagner la nécessaire évolution de l'âge d'équilibre dans une logique de responsabilité, elles risquent de se retrouver noyées sous le poids de l'incompréhension globale et d'un débat parlementaire d'ores et déjà vicié. Conséquence : un énorme gâchis alors que le pays avait besoin d'apaisement et de concorde suite à la crise des ronds-points et aux fractures sociales et environnementales qu'elle a révélée.
Peut-on réformer sur ces sujets sans laisser la main aux partenaires sociaux ? Peut-on exclure de la gouvernance du système 10 % de l'emploi en mettant les employeurs de l'ESS en dehors de la conférence de financement et de la future caisse universelle ? Nous répondons non. Gageons que l'arrivée d'Olivier Veran, nouveau ministre de la santé et des solidarités permettra de remettre un peu de raison dans tout cela.

EN BREF

LA « SEMAINE DE L'ESS À L'ÉCOLE »

La 4ème édition de la « Semaine de l'ESS à l'École » se tient du 23 au 28 mars 2020 dans toute la France. Pilotée par L'ESPER, l'OCCE et Coop FR, elle a pour objectif de faire découvrir l'entrepreneuriat collectif et faire vivre en classe les valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire : la citoyenneté, la coopération, la démocratie, la solidarité... Cette action est menée avec le soutien du Ministère de l'Éducation nationale et du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

LA FRANCE EST SUR LE PODIUM DES PAYS QUI DYNAMISENT L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL

La Fondation Thomson Reuters s'est associée au programme mondial Made for Good de Deutsche Bank pour mener le premier sondage mondial d'experts sur les pays les plus favorables à l'entrepreneuriat social en 2016. Ils ont répété l'enquête en 2019, mettant en évidence les points forts et les points faibles des 45 plus grandes économies du monde - avec un zoom sur l'entrepreneuriat des femmes et celui des jeunes. La France se trouve à la troisième place après le Canada et l'Australie. Le pays bénéficie du soutien des politiques publiques à l'entrepreneuriat social via des dispositifs d'accompagnement et la facilité d'accès aux financements. L'appui institutionnel permet aux entrepreneurs sociaux français de tirer des revenus de leur activité et d'attirer de nouveaux talents au sein de leur structure. Cependant, la dynamique de l'entrepreneuriat social reste relativement méconnue du grand public.

adédom
La fédération du domicile

ADESSADOMICILE DEVIENT ADEDOM

La fédération d'employeurs Adessadomicile change de nom et devient Adédom. Au moment de ce changement d'identité, la fédération réaffirme la nécessité de considérer l'accompagnement, l'aide et le soin à la personne dans une globalité afin de favoriser une vie épanouie, chez soi, plus longtemps. Le nouveau réseau Adédom travaillera afin de « permettre à chacun de vivre dignement à domicile grâce à un accompagnement de qualité ».

ESS 2024 : POUR INCLURE LES ENTREPRISES DE L'ESS AU CŒUR DE L'ORGANISATION DES JO

ESS 2024 - La plateforme solidaire a vocation à informer, mobiliser et accompagner les entreprises de l'ESS afin qu'elles participent pleinement à l'organisation des JO de Paris en 2024. C'est dans ce cadre qu'ESS 2024 organise des échanges et relaye régulièrement la tenue d'évènements sur les opportunités économiques liées à l'organisation deux Jeux pour les entreprises de l'ESS. Pour plus d'information rendez-vous sur ess2024.org.

REPORTAGE

Économie circulaire : une loi qui « valide » les engagements de l'ESS

On l'appelle déjà "la loi anti-gaspi". Elle va modifier nos habitudes et nos comportements quotidiens, notamment en matière de consommation. Le "*projet de loi anti-gaspillage pour une économie circulaire*" a été définitivement adopté par le Sénat fin janvier. L'économie circulaire, qui s'inscrit dans un cercle vertueux de production, est une notion qui s'est imposée ces dernières années. Elle vise à réutiliser le plus grand nombre de fois possible le même matériau - la même molécule - pour fabriquer des produits différents.

Les mesures contenues dans le texte visent à accélérer le changement des modèles de production et de consommation afin de réduire les déchets, préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat. L'objectif est bien de faire passer le pays d'une économie linéaire à une économie dite "circulaire".

La loi prévoit entre autres la fin du plastique à usage unique, l'interdiction de détruire les invendus, l'instauration de filières pollueur-payeur. Concrètement, toutes ces mesures favoriseront la création et le développement de réseaux de ressourceries

REPORTAGE

et de recycleriez. Le texte a fixé des objectifs chiffrés. Il fixe à l'horizon 2025 l'obligation d'utiliser 100 % de plastique recyclé, l'interdiction de mise sur le marché de plastique à usage unique d'ici à 2040 et il ambitionne une réduction de 50 % d'ici à 2030 du nombre de bouteilles en plastique à usage unique vendues.

Certaines mesures vont se traduire par de petits changements qui, à terme, devraient produire des effets significatifs. Ainsi, la fin de l'impression systématique des tickets de caisse (sauf demande expresse du client) dès le 1er septembre 2020 pour les transactions inférieures à 10 euros. La somme sera portée à 20 euros en 2021 puis à 30 euros en 2022. D'autres mesures vont entraîner la mise en place d'adaptations plus importantes. La création de nouvelles filières pollueur-payeur (REP) obligera les professionnels à financer la gestion des déchets liés à leurs produits. En 2021 pour les mégots de cigarette, en 2022 pour les matériaux de construction, les jouets, les articles de sport et de bricolage.

> L'objectif est bien de faire passer le pays d'une économie linéaire à une économie dite "circulaire".

En 2024, ce sera le tour des lingettes pré-imbibées pour usage corporels et domestiques.

Chaque détail de la loi a fait l'objet d'un examen attentif et d'arbitrages serrés. Le Gouvernement souhaitait initialement mettre en place une consigne pour les bouteilles plastiques. Il donne finalement aux collectivités un délai jusqu'en 2023 pour améliorer la collecte des bouteilles, sans passer par la consigne. Dans le cas contraire, le Gouvernement « *définira la mise en œuvre* » d'une consigne après concertation.

Le tri sélectif sera généralisé et mieux organisé au niveau national. Les consommateurs seront mieux informés grâce notamment à un indice de "*réparabilité*" obligatoire sur les équipements électriques et électroniques permettant de savoir si le produit est facilement réparable ou non. Le développement du vrac sera encouragé en permettant à tout consommateur de "*demander à être servi dans un contenant apporté par ses soins*".

On le voit, il n'y a guère de secteur d'activité qui ne soit concerné par cette petite révolution contre le gaspillage. Le texte interdit la destruction d'invendus non alimentaires neufs et crée une obligation de réemploi, de réutilisation ou recyclage. Pour les produits de première nécessité, notamment d'hygiène, le recyclage est interdit et le don obligatoire. Il est prévu la création d'un fonds de réemploi à hauteur de 30 millions d'euros destinés aux recycleries, ressourceries et autres structures de l'économie solidaire, voire aux entreprises privées, sous condition.

"*L'indice de réparabilité qui sera visible sur les biens de consommations va développer notre activité. Il y aura un meilleur accès aux pièces détachées, notamment grâce aux catalogues qui seront édités par les fabricants.*", se félicite Anne-Marie Portel qui dirige "Le Cercle", une ressourcerie très active en Ile-de-France. "*Dans le domaine du textile en particulier, les invendus sont souvent dus aux effets de mode. Au lieu de détruire ce qui n'est plus en vogue, nous développons une activité de « re-design » dans le cadre d'un chantier*

d'insertion. Nous venons d'ouvrir une boutique dans notre ressourcerie de Nanterre dans laquelle nous vendons ces objets retravaillés".

Des conséquences importantes pour les acteurs de l'ESS

Quels seront les effets de la loi anti-gaspillage sur l'économie sociale et solidaire? L'ESS et l'économie circulaire partagent des valeurs communes au service d'un modèle de développement dont la vocation est de concilier les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux. Historiquement tournés vers les problématiques de gestion des déchets, ces deux modèles se rejoignent dorénavant sur des champs d'action élargis : alimentaire, textile, énergétique, construction… En synergie avec l'ESS, l'économie circulaire va permettre de mieux ancrer dans les territoires toute une série de projets et d'initiatives, de gérer les ressources de manière adéquate, de créer de nouveaux modèles économiques et aussi de mieux mobiliser le grand public autour de thématiques porteuses et novatrices.

« *Il s'agit d'une avancée positive dans le domaine législatif. La loi contre le gaspillage vient consacrer des valeurs mises en pratique depuis des années sur le terrain par les acteurs de l'ESS* », estime Françoise Bernon, déléguée générale du Labo de l'ESS, un think-tank qui, depuis 2010, construit, par un travail collaboratif, des axes structurants de l'économie sociale et solidaire : *Nous portons avec les acteurs de l'ESS l'idée de "sobriété" qui sous-tend tout le secteur du réemploi et du recyclage. 80 % de la transition énergétique ne passera pas par la production d'énergie propre et renouvelable, mais par une réduction de la consommation. Depuis des années, les acteurs de l'ESS ont travaillé sur ces questions de la réduction de la consommation d'énergie. Et la loi anti-gaspi va dans ce sens-là.*

Créée il y a trois ans et demi, l'association "Territoires zéro chômeurs de longue durée" (TZCLD) se donne pour mission de redonner du travail à ceux qui en sont privés depuis longtemps en répondant à des besoins non satisfaits, sans entrer en concurrence avec d'autres activités sur le même territoire. Depuis 2017, l'association mène sur 10 territoires une phase expérimentale qui doit s'achever à la mi-2021. Les responsables de TZCLD sont très attentifs au nouveau cadre législatif de la loi anti-gaspillage et de son impact sur leur activité. "*Nos trois postulats ont été vérifiés : nul n'est inemployable. Ce n'est pas le travail qui manque. Ce n'est pas l'argent qui manque*" explique Barbara Laurent, chargée de mission pour l'accompagnement des territoires.

> "Depuis des années, les acteurs de l'ESS ont travaillé sur ces questions de la réduction de la consommation d'énergie. Et la loi anti-gaspi va dans ce sens-là."

Lors de cette première phase, 13 entreprises ont été créées et 922 personnes, dont 17 % en situation de handicap,

REPORTAGE

ont été embauchées. Tous étaient des personnes sans emploi depuis plus d'un an. 43 % des activités développées sont en lien avec la transition écologique (recyclage, compostage bio-déchets, maraîchage, démantèlement d'objets, recycleries, ressourceries…).

Un premier rapport d'évaluation très encourageant a été remis à la ministre du Travail, Muriel Pénicaud. Les responsables de l'association sont dans l'attente de l'annonce de nouvelles mesures qui permettrait d'étendre le dispositif à plus d'une centaine de territoires et de rendre le modèle économique de ces nouvelles entreprises pérenne. "*En ce qui concerne la nouvelle loi pour l'économie circulaire, nous sommes très attentifs aux décrets d'applications qui seront pris prochainement*", souligne Victoria Bazurto, également chargée de mission à TZCLD et référente pour les activités liées à la transition écologique. "*Il est important de voir comment cette loi va être appliquée sur le terrain. Les principes généraux de la loi sont plutôt positifs. Les mesures concernant la réparabilité des produits peuvent orienter de manière significative nos activités. Obliger les fabricants à produire des pièces de rechange soutiendra sans nul doute une part de nos programmes d'action*". Mais des points particuliers restent à régler. L'association a développé une filière de démantèlement dans le secteur de la menuiserie. Des entreprises à but d'emploi procèdent à des enlèvements de portes et de fenêtres pour recycler les matières de bases (bois, verre, PVC, aluminium…). "*La loi a prévu une reprise gratuite des déchets du BTP. Or, si vous voulez créer un cercle vertueux, vous devez quand-même pouvoir facturer l'enlèvement et le dépôt, au moins pour certains matériaux*".

"*Tout un pan de l'ESS contribue déjà à l'économie circulaire à travers des activités telles que le réemploi et la réparation*", confirme Sébastien Follet, Directeur Général de Terra, un bureau d'études et de conseil spécialisé dans l'économie durable. "*La nouvelle loi va donner un coup d'accélérateur important à toutes ces activités sur des filières comme l'électrique, l'électronique, les jouets, le mobilier, les articles de sports de loisir et de bricolage*. Mais pour ce dirigeant d'entreprise qui a choisi le statut de SCOP, l'ESS devra aussi savoir se positionner dans un contexte devenu plus concurrentiel. *Attention, cette loi n'impose pas que l'ESS soit l'acteur du réemploi. Ce ne sera pas un domaine réservé. C'est à l'ESS de s'organiser pour prendre toute sa place dans ce secteur. Compte tenu du poids que va prendre cette activité, les entreprises classiques vont s'y intéresser de très près pour conquérir des parts du marché. Dans un sens, c'est une bonne chose. Mais il ne faudrait pas que ça devienne en retour une activité mue par l'idée du seul profit*" souligne Sébastien Follet.

> Tout un pan de l'ESS contribue déjà à l'économie circulaire à travers des activités telles que le réemploi et la réparation.

LE CHIFFRE

31 %

DES PARENTS SOUHAITENT, À LA NAISSANCE DE LEUR ENFANT, QU'IL SOIT ACCUEILLI EN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)*.

Pourtant, seuls 18 % d'entre eux ont pu bénéficier d'une place au sein d'un de ces établissements. Même s'il est en constante augmentation, le nombre de places en crèches nécessite d'être réévalué pour être en adéquation avec les souhaits des parents et les volontés affichées par les gouvernements successifs ! Le mode de gestion associatif recouvre aujourd'hui près d'un tiers des EAJE. Parmi eux, une majorité (62 %) applique la convention collective nationale des Acteurs du lien social et familial (Alisfa) qui offre une capacité d'accueil supérieure à 60 000 places. Ces établissements, souvent localisés dans des territoires faiblement équipés en modes d'accueil collectifs (zones rurales, quartiers prioritaires de la politique de la ville), permettent d'accueillir un public large et répondent depuis longtemps aux enjeux sociétaux (mixité sociale, crèche à vocation d'insertion professionnelle…). L'accueil du jeune enfant constitue donc la partie émergée d'une activité essentielle au développement du tissu associatif local, renforcé par l'action engagée de parents et professionnels solidaires.

*Source : TMO-régions - enquête baromètre petite enfance, septembre 2017.

ÉTUDE SUR L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES DANS LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DE L'ESS

L'enquête menée par l'Observatoire National de l'ESS auprès de 1500 associations, coopératives, mutuelles et têtes de réseaux de l'ESS, a mis en lumière plusieurs enseignements et notamment le fait que les femmes sont encore peu nombreuses à la présidence de structure (37 %) alors qu'elles représentent 69 % des salariés du secteur. Elles représentent en moyenne 45 % des membres des conseils d'administration et bureaux des grandes structures de l'ESS et des têtes de réseaux. Elles occupent 56 % des postes de cadre et 51 % des postes de direction.

L'ASSOCIATION NATIONALE DES EMPLOYEURS DE LA MUTUALITÉ (ANEM) LANCE SON CATALOGUE DE FORMATION 2020

À la disposition de l'ensemble des mutuelles, cet outil doit permettre aux collaborateurs un accès facilité à la formation professionnelle afin d'accompagner les transformations du secteur. Entièrement adapté à l'environnement mutualiste, il s'articule autour de 4 grandes thématiques : l'évolution de l'environnement mutualiste, la gestion de la relation adhérent/patient/équipe, les nouvelles méthodes de travail et la sensibilisation à la gestion de la data.

LE FONDS MAIF POUR L'ÉDUCATION LANCE SON APPEL À PROJETS 2020 JUSQU'AU 31 MARS

Le Fonds MAIF pour l'Éducation a lancé, pour la 11ème année consécutive, son appel à projets destiné à récompenser des initiatives locales originales et innovantes. Réservé prioritairement aux associations qui œuvrent en faveur du partage de la connaissance au moyen d'une action d'intérêt général à vocation éducative, l'appel à projets récompensera 29 lauréats « académiques ». Trois d'entre eux seront ensuite primés au niveau national.

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI) POUR LA CONSIGNE DU VERRE POUR RÉEMPLOI

L'ADEME et Citeo lancent un appel à manifestation d'intérêt afin d'expérimenter et d'accompagner le développement de dispositifs locaux performants de réemploi d'emballages en verre.
Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la Feuille de route pour l'économie circulaire présentée par le Gouvernement il y a un an.
Les porteurs de projet peuvent candidater sur toute la durée de l'AMI et au plus tard le 30 juin 2020.

Texte issu de l'Argus de l'Assurance

OCIRP
protéger. agir. soutenir

HDS OCIRP© MUTUALISE LA SOLIDARITÉ DES BRANCHES PROFESSIONNELLES

Fort de plus de 50 années d'expérience et d'accompagnement des branches professionnelles pour la protection sociale de leurs salariés, l'OCIRP propose son dispositif sur mesure de Haut Degré de Solidarité, HDS OCIRP©. Il s'inscrit dans le cadre réglementaire du degré élevé de solidarité et, comme nous l'explique Bertrand Nteziryayo, responsable du Pôle HDS à l'OCIRP.

ENTRETIEN AVEC BERTRAND NTEZIRYAYO,
Responsable du Pôle Haut Degré de Solidarité,
OCIRP

Rappelez-nous ce qu'est le « degré élevé de solidarité » et la genèse du projet gouvernemental ?

Avec la fin des clauses de désignation des régimes de protection sociale des branches professionnelles en 2013, le gouvernement souhaitait encourager la mutualisation de ces régimes. C'est la loi de financement de la Sécurité sociale qui a institué la possibilité de mettre en place des garanties collectives présentant un « degré élevé de solidarité » dans le cadre des accords professionnels. **Ces garanties se matérialisent notamment par des prestations d'action sociale, des aides pour les salariés et des actions de prévention à destination des salariés et des entreprises.**

Contact : Bertrand NTEZIRYAYO - Tél. :06 71 46 33 57 - nteziryayo@ocirp.fr

Comment le HDS OCIRP s'inscrit-il dans le degré élevé de solidarité ? Quelles sont ses grandes missions ?

Le Haut Degré de Solidarité OCIRP est à la fois une marque et un pôle, créés tous deux en 2016. Face à leurs obligations réglementaires, les partenaires sociaux ont notamment pour ambition d'encourager la mutualisation des régimes de branche. Le HDS OCIRP© leur permet de piloter de manière simple et efficace leur politique de prévention des risques et de soutien aux salariés fragilisés.

Une fois désigné par la branche, notre mission d'accompagnement va de l'audit social à la mise en place des actions. Notre objectif est de répondre de manière concrète aux besoins de chaque secteur d'activité. Notre offre est complétée par un kit de communication (brochures, affiches, vidéos explicatives…) afin de promouvoir et faire connaître les actions proposées aux salariés et aux entreprises.

Concrètement, comment les prestations proposées par l'OCIRP sont-elles mises à la disposition des branches professionnelles ?

Pour commencer, nous réalisons systématiquement une phase de diagnostic qui nous permet d'identifier les besoins. Nous proposons ensuite des prestations et services ad hoc, validés par les partenaires sociaux. Enfin, nous activons notre plateforme informatique aux couleurs de la branche et des organismes assureurs, afin que les bénéficiaires accèdent aux prestations proposées.

Quelle est la valeur ajoutée de votre dispositif ?

Notre structure, agile et à taille humaine, permet un déploiement rapide des actions décidées. Le dispositif repose sur l'audit social que nous réalisons en amont. Cet audit nous permet d'identifier les besoins spécifiques des branches. En fonction des problématiques liées aux métiers (risques routiers, troubles musculosquelettiques, risques psychosociaux…), nous recherchons les prestataires les plus à même de proposer un service de qualité. Nous avons ainsi mis en place récemment des actions de prévention pour la gestion de phénomènes violents et une plateforme de soutien psychologique aux salariés. Chaque année, un bilan est réalisé et présenté aux partenaires sociaux. Au vu de ce bilan, ces derniers peuvent décider de l'évolution des actions.

Quels sont vos principaux défis à la tête de ce pôle HDS ?

Je pilote ce pôle HDS depuis 2019. Rattachés à la Direction du développement, nous bénéficions également de l'expertise de l'ensemble des directions de l'OCIRP (communication, informatique, comptabilité, juridique…). Notre travail a été récompensé il y a quelques années par l'Argus de l'Innovation mutualiste et paritaire. Notre ambition est claire : continuer, avec les organismes assureurs, membres de notre union, d'accompagner les partenaires sociaux, pour le développement de leur politique de prévention des risques et d'action sociale.

GRAND ENTRETIEN

Hugues Sibille :

“Le rôle de l'ESS n'est pas de chercher à rattraper et singer le capitalisme financier et technologique. Il est de proposer d'autres solutions.”

Entretien avec Hugues Sibille, Président de la fondation Crédit Coopératif et du Labo ESS et ancien Délégué de l'interministériel à l'économie solidaire

Les mutations s’accélèrent : sociales, numériques, écologiques… Quel rôle voyez-vous pour l’ESS dans les transitions à l’œuvre ?

La mondialisation, la révolution digitale, l'intelligence artificielle accélèrent les mutations. Pour nous, ESS, la question centrale est ailleurs. Elle est dans l'amplification des menaces qui pèsent sur l'humanité. En majeur quatre épées de Damoclès écologiques : dérèglement climatique, pollution généralisée, régression de la biodiversité, disparition progressive des ressources fossiles. L'Australie, l'Amazonie, la Californie, la Sibérie ont brulé. Il faut ajouter aux menaces écologiques majeures, celles de crash financier, d'explosions sociales, de reculs de la démocratie. Et maintenant les pandémies mondiales !

Le rôle de l'ESS est d'abord d'affirmer un diagnostic sur les causes de ces menaces. Pour moi, elles ont comme fil rouge une recherche excessive de profit à court terme, une mondialisation financière non régulée, une subordination des biens communs aux intérêts

privés, une domination excessive de la sphère économique sur les autres sphères. Pourquoi et comment en arrive-t-on à ce que 90 % de la pénicilline mondiale soit fabriquée en Chine ? Le rôle de l'ESS n'est pas de chercher à rattraper et singer le capitalisme financier et technologique. Il est de proposer d'autres solutions. Mais cela oblige l'ESS à réinterroger son rapport à la croissance, à son bilan carbone, à l'utilité sociale de ses produits, à la sobriété... Je continue pourtant à croire que c'est elle qui est le mieux placé, parce qu'elle n'est pas assujettie au capital et au profit, pour proposer des solutions alternatives. Pour illustrer mon propos, une coopérative d'intérêt collectif propose une plus grande rupture entrepreneuriale que l'entreprise à mission, à laquelle je ne suis pas opposé. Nous devons nous battre pour que l'ESS devienne la norme d'une nouvelle "oïkos-économie".

Les entreprises de l'ESS portent des réponses à des enjeux de société cruciaux (mobilité, alimentation, éducation, services à la personne ...) partout sur le territoire et sont porteuses d'innovation sociale. Que propose le Labo de l'ESS pour accompagner le changement d'échelle du secteur ?

Le Labo réinterroge le terme de changement d'échelle que j'ai moi-même beaucoup utilisé. Compte tenu du diagnostic supra, à quoi servirait de passer de 10 à 15 % du PNB si on ne transforme pas le modèle ? Nous devons faire un difficile travail de déconstruction de nos schémas de pensée. Admettre une certaine désorientation. Le Labo travaille aujourd'hui en privilégiant le mezzo sur le macro ou le micro. Le macro c'est l'économie France ou Monde. Le micro c'est l'entreprise. Nous pensons que la

© Raphael Bodin

transition se joue centralement au niveau mezzo c'est à dire le territoire et la filière. Ainsi, nous faisons des propositions sur l'alimentation durable, la transition énergétique citoyenne, la mobilité soutenable ou la culture (souvent oubliée), sur les nouvelles formes d'emploi.

Au plan des territoires, nous conduisons un ambitieux programme sur les dynamiques collectives de transition. Car la question centrale est moins de changer d'échelle que de faire en sorte que les initiatives alternatives dispersées fassent système. Nos propositions visent à accroitre l'ingénierie et la R&D (ex : communauté apprenante, transfert de savoir-faire), à améliorer les systèmes de coopération (ex : appel à communs) et à introduire la notion de valeur ajoutée sociétale. Nous participons, avec d'autres, à la création d'une "Fabrique des transitions".

Le 21e siècle sera celui de la révolution climatique. L'ESS doit-elle en prendre le leadership ? Pourquoi ?

Ma réponse est oui, sans hésitation, avec un bémol sur le mot leadership. Il s'agit plutôt d'être, à la pointe et de polliniser le reste de l'économie. L'ESS doit d'abord devenir "ESSE", sociale, solidaire et écologique. Ce n'est pas si évident. J'ai trouvé l'ESS peu engagée sur la COP 21. Je la trouve aujourd'hui peu réactive sur le Green Deal Européen. Pourtant, la jeunesse et une partie de l'opinion publique associent spontanément ESS et transition écologique. Si l'ESS ne répond pas vite et bien à l'enjeu écologique elle sera rapidement "has been".

Pour être à la pointe l'ESS doit construire des politiques d'offre ambitieuse sur des filières comme la mobilité, l'alimentation, la santé, la finance etc. Aucun secteur ne nous est interdit. Ainsi, je regarde avec intérêt le projet de la Scic Rail-Coop qui vise à faire rouler des trains sur certains tronçons abandonnés. L'ESS devrait travailler à proposer des bouquets de solutions à ceux qui veulent agir en faveur de la transition écologique (Enercoop, Biocoop, Mobicoop, Crédit Coop etc). Il me semble par ailleurs que la transition écologique étant une vraie révolution culturelle, l'ESS devrait être à la pointe d'une ambitieuse politique d'éducation populaire en faveur d'une transition écologique ET solidaire.

RSE ET « RAISON D'ÊTRE » : LES ENTREPRISES APPELÉES À SE RÉINVENTER

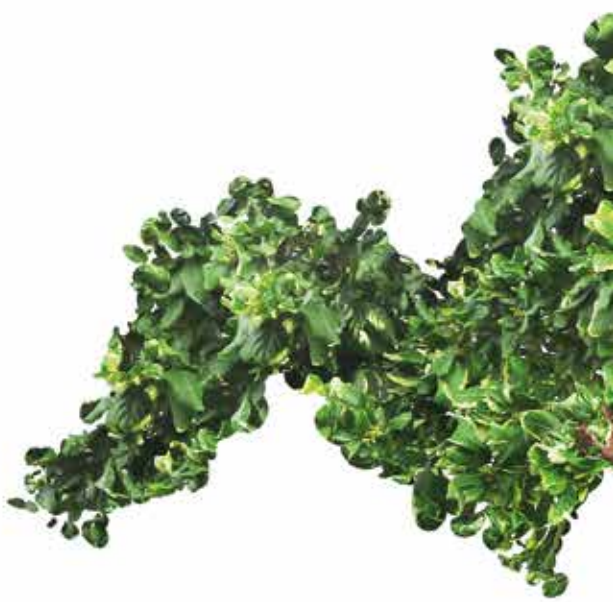

Votée au printemps dernier, la loi PACTE ambitionne de créer les bases d'une économie durable et d'un capitalisme responsable. Parmi les dispositifs essentiels du texte, la nouvelle "raison d'être" des entreprises - qui vise à concilier les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Consacrée désormais par le Code civil, cette notion est fortement inspirée par celle de responsabilité sociale des entreprises, une idée qui commence à faire son chemin dans l'opinion et auprès des décideurs.

LA LOI PACTE : UNE NOUVELLE VISION DE L'ÉCONOMIE, DE NOUVELLES MISSIONS POUR LES ENTREPRISES

Portée par le Gouvernement d'Édouard Philippe, définitivement adoptée par le Parlement au printemps 2019, la loi Pacte, veut donner aux entreprises de nouveaux moyens de développement tout en repensant leur place dans une société en pleine mutation.

Innover, se transformer, grandir et créer des emplois dans un cycle vertueux, autant de défis qu'ambitionne de relever la loi Pacte (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation de l'Entreprise). Cette loi instaure de nombreux changements techniques destinés à faciliter la création et la gestion des entreprises : les démarches sont allégées et simplifiées. Une plateforme en ligne unique permettra d'accomplir les formalités d'enregistrement et d'immatriculation. L'obligation d'ouvrir un compte bancaire professionnel sera supprimée pour les micro-entreprises ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 10.000 euros. La loi prévoit également une réforme du commissariat aux comptes, une harmonisation des seuils applicables aux PME, une épargne salariale modernisée et plus attractive afin de favoriser l'économie réelle, une réforme de l'épargne retraite, un "*droit à l'échec entrepreneurial*" destiné à faciliter le rebond des chefs d'entreprises ayant connu des difficultés…

Cette loi instaure de nombreux changements techniques destinés à faciliter la création et la gestion des entreprises

Au-delà de ce catalogue très fourni, ce Plan de transformation des entreprises veut aussi prendre en compte les changements sociétaux et relever les défis qu'ils constituent. Quel rôle l'entreprise doit-elle jouer dans la société ? Le texte, longuement discuté et amendé, veut rappeler l'idée - en la renforçant - que l'entreprise n'est pas seulement au service de ses actionnaires et que la notion d'intérêt public doit aujourd'hui prendre en compte les évolutions sociétales. Voilà pourquoi l'une des mesures phare de la loi Pacte a été la modification de l'article 1833 du Code civil et l'ajout d'un second alinéa indiquant que "*la société est gérée dans son intérêt social en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité*". La consécration de cette obligation est-elle purement symbolique ? Durant les âpres débats qui ont conduit au vote de cette loi, les organisations patronales ont manifesté leur crainte qu'un éventuel dommage social ou environnemental puisse être constitutif à lui seul d'un manquement de l'entreprise à ses obligations. Pour les chefs d'entreprises, le principal souci était d'éviter la multiplication des contentieux portés par les ONG.

Ces craintes levées, le Medef a salué le vote définitif de la loi Pacte estimant qu'il s'agit d'une "*étape essentielle pour le retour de la confiance*". Considérant que ce texte "*s'inscrit dans une démarche résolument positive*", l'organisation patronale a salué toute une série de mesures visant à "*lever nombre de contraintes qui jusqu'à présent pénali-*

saient les entreprises", comme la rationalisation du nombre de seuils ou la suppression du forfait social sur l'intéressement dans les PME.

La loi Pacte a également introduit une nouvelle notion, celle de la "*raison d'être*" d'une entreprise. Cette innovation se traduit dans les textes par une seconde modification du Code civil. L'article 1835 stipule désormais que les entreprises pourront se donner une "*raison d'être constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité*". Selon le rapport Notat-Senard qui a largement inspiré les grandes lignes de la loi, cette "*raison d'être*" sera pour l'entreprise une sorte de "*devise, à la manière pour un État (…) sans que des effets juridiques précis y soient attachés*". Elle n'en sera pas pour autant une invocation vide de sens et sans implication. Ainsi que l'a souligné l'exposé des motifs du projet de loi, la raison d'être sera pour l'entreprise qui l'adoptera une "*forme de doute existentiel fécond permettant de l'orienter vers une recherche du long terme*".

Le nouveau texte n'en reste pas à des principes qui pourraient paraître trop abstraits. Pour ceux qui souhaiteraient s'engager plus avant, le législateur a prévu la possibilité de créer des "entreprises à mission". Ce modèle, inspirée des *Benefit Corporations* nées aux États-Unis, est le concept le plus abouti de la loi Pacte qui ambitionne de donner aux entreprises les moyens de concilier la recherche du profit et la contribution sociétale. Le texte a ainsi conçu une "*fusée à trois étages*", introduisant, d'abord, la notion d'intérêt social puis celle de raison d'être, et enfin, d'entreprise à mission, pour les plus volontaires.

Les statuts de ces entités d'un genre nouveau devront définir "*une mission qui assigne à la société la poursuite d'objectifs sociaux et environnementaux conformes à sa raison d'être*". Les engagements pris par l'entreprise à mission seront plus contraignants. Ils seront garantis par un organe dédié inscrit dans les statuts, réunissant des clients de l'entreprise, ses salariés et éventuellement des consommateurs. Un contrôle externe sera également exercé. Les décrets d'application devraient préciser quel sera l'organisme de contrôle qui pourrait être l'Afnor, spécialisée dans la certification.

« Pour la première fois depuis 200 ans, le Code civil ne réduit pas l'entreprise au seul intérêt exclusif des associés en vue d'un partage des bénéfices.»

"*Les entreprises à mission sont une avancée très importante. Leur portée est perçue dans un premier temps de manière symbolique mais elles sont appelées à se développer. L'enjeu est bien d'embarquer l'entreprise dans une autre conception que la définition classique. Pour la première fois depuis 200 ans, le Code civil ne réduit pas l'entreprise au seul intérêt exclusif des associés en vue d'un partage des bénéfices*", souligne Laurence Méhaignerie, Présidente de la Communauté des entreprises à mission et dirigeante du Citizen Capital, un fonds d'investissement à impact dont l'activité tient compte à la fois du rendement financier et de l'impact social ou environnemental. "*Cet intérêt social, environnemental est désormais inscrit dans la loi. C'est une idée qui va faire son chemin même si ça ne va pas se mettre en place du jour au lendemain. Certaines grandes entreprises se sont d'ores et déjà déclarées intéressées pour accompagner la réflexion, même si toutes n'ont pas encore entrepris la démarche de devenir elles-mêmes des entreprises à mission. Reste à savoir dans quelle mesure et à quel rythme elles s'engageront dans cette voie. C'est la grande interrogation pour l'avenir*".

Sans attendre, un certain nombre de dirigeants ou de hauts responsables d'entreprises se sont regroupés au sein de cette communauté des entreprises à mission. Ils partagent la conviction que la contribution de leur entreprise au bien commun n'est pas seulement une nécessité pour relever les nouveaux

défis sociaux et environnementaux mais constitue aussi un avantage compétitif. La communauté rassemble aujourd'hui plus de 70 membres. Parmi eux, Emery Jacquillat, le PDG de la CAMIF, Pascal Demurger le Directeur général de la MAIF ou encore Annelise Avril, Directrice générale de Suez Consulting. "*Nous sommes convaincus que ce nouveau modèle d'entreprise à mission, plus durable, plus local, plus inclusif et circulaire, est le changement dont le capitalisme a besoin. Il était grand temps de questionner le rôle de l'entreprise dans la société, et de Redonner du Sens à l'Entreprise (RSE)*, se félicite Emery Jacquillat le PDG de la Camif, spécialiste de la vente en ligne de meubles et de produits "*d'aménagement local et durable*" de la maison. On peut aussi citer les dirigeants de Nutriset, une entreprise agroalimentaire familiale basée en Normandie spécialisée dans la conception et la fabrication de produits alimentaires destinés à lutter contre la malnutrition dans les zones défavorisées, devenu leader mondial dans ce secteur. Dès 2015, Nutriset était devenu la première entreprise française "*à objet social étendu*", un concept importé lui aussi des États-Unis qui préfigure le cadre de la loi sur les entreprises à mission.

Selon une enquête réalisée en février 2018 par ViaVoice pour le cabinet Prophil auprès de 623 entreprises, 15 % d'entre-elles déclarent répondre déjà aux critères de l'entreprise à mission et 25 % y viendraient à moyen-terme. D'autres auraient déjà presque toutes les caractéristiques de la société à mission sans l'avoir encore formalisé dans leurs statuts. Il s'agit manifestement d'une mutation en profondeur. Essaimage de l'organisation et des valeurs portées par l'ESS ou nouvelle concurrence "déloyale" pour ses entreprises ?

QUELLE PLACE POUR LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES AU SEIN DE L'ESS ?

La Responsabilité Sociale des Entreprises consiste à intégrer les enjeux environnementaux et sociaux dans le fonctionnement de l'entreprise ainsi que dans ses produits et services. Une démarche qui concerne aussi l'économie sociale et solidaire.

Quel rôle peut jouer la responsabilité sociale des entreprises (RSE) au sein de l'économie sociale et solidaire ? De par leur vocation et les principes qu'elles défendent, les entreprises de l'ESS ont des engagements sociaux et environnementaux qui convergent avec ceux des entreprises engagées dans une démarche de RSE. Certes, les entreprises de l'ESS se distinguent fortement de l'économie "classique". Les unes, patrimoniales, demeurent attachées à la recherche du profit et la rentabilité du capital investi tandis que les entreprises de l'ESS sont porteuses d'une gouvernance collective dans le cadre d'un projet à dominante d'utilité sociale ou environnementale. Pour l'essentiel, les deux démarches ne sont pas nécessairement antagonistes et peuvent s'analyser dans une vision complémentaire. À ce titre, la RSE peut apparaître proche des organisations de l'ESS tout en s'en distinguant. Les entreprises de l'ESS sont par nature responsables socialement tout en ayant à faire la preuve de leur capacité à mettre en adéquation leurs valeurs et pratiques. Comme l'a souligné en mai dernier le directeur général de la MAIF, Pascal Demurger, dans une interview au Figaro "*La responsabilité sociale des entreprises n'est pas qu'un slogan à la MAIF. Si on veut avoir un vrai impact sur l'environnement, le social et l'emploi, il faut aller plus loin que la création d'une fondation ou le financement d'une fondation*". À L'appui de cette profession de foi, le patron de la société d'assurance mutualiste qui est un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire en France, fait valoir que l'ensemble des 7500 collaborateurs de la MAIF travaillent en France, y compris les 4 000 chargés de relations clients "*qui ne sont pas sur des plateaux téléphoniques au Maghreb ou dans un pays à bas coût*". Autre geste fort, avec un impact sur l'environnement : les assurés qui ont subi un dommage automobile sont incités à privilégier, pour leur réparation, des pièces de carrosserie de "réemploi" plutôt que des pièces détachées neuves. La MAIF joue aussi la carte des énergies renouvelables. Le siège de la société, à Niort, est en grande partie chauffé par l'énergie dégagée par la chaleur des serveurs informatiques. En interne, l'assureur militant rembourse 100 % des trans-

La RSE peut apparaître comme doublement bénéfique aux organisations de l'ESS en termes de débouchés et de progression sur leurs pratiques.

ports en commun ou les indemnités kilométriques des collaborateurs qui se déplacent en vélo. Enfin, la MAIF concentre ses investissements dans les placements responsables. "*On peut avoir un impact positif sur la planète sans renoncer à la performance économique. Face aux Gafam, je crois sincèrement qu'on peut développer en Europe un modèle d'entreprise alternatif*", conclut Pascal Demurger.

"*La responsabilité sociale de l'entreprise n'a pas toujours été appréhendée par les entreprises de l'ESS*" relève Jérôme Saddier, le président d'ESS France. "*Ces dernières avaient souvent tendance à considérer que la RSE avait été formulée en priorité pour les entreprises de l'économie conventionnelle, alors que celles de l'ESS, compte tenu de leur projet engagé, de leur objet social ou de leur mode d'organisation, n'étaient pas directement ou principalement concernées. Les choses ont ensuite bougées. Un certain nombre d'entreprises de l'ESS qui se situent dans des secteurs réglementés – comme la banque, l'assurance, les mutuelles… – se sont progressivement trouvés dans l'obligation de se doter d'une politique RSE et de respecter des règlementations imposées à toutes les entreprises du secteur* ". Selon le président d'ESS France, la prise en compte de l'impact environnemental change aujourd'hui la donne, mais il a fallu du temps pour que les entreprises de l'ESS, souvent très investies dans le domaine du social, commencent à se préoccuper de leur contribution à la nécessaire transition écologique.

Une ère post-RSE ?

Aujourd'hui, des acteurs de l'ESS envisagent l'étape suivante et n'hésitent pas à évoquer une "*ère post RSE*". "*Les réponses qui furent les leurs par le passé, comme la RSE, ne suffiront plus à dédouaner les entreprises*" indique Pascal Demurger dans son essai L'entreprise du XXIe siècle sera politique ou ne sera plus (éditions de l'Aube). « *On sort de dix ans de politique RSE*, renchérit le président du Parlement des entrepreneurs d'avenir, Jacques Huybrechts. *Aujourd'hui, le sujet c'est le post-RSE. Il s'agit de mettre l'économie au service de la planète, en se posant la question de ce qu'on mesure dans les progrès de l'entreprise, au regard des enjeux sociaux et environnementaux. Il faut orienter la finance vers ces enjeux* ». Créé en 2009, Le Parlement des entrepreneurs d'avenir est un réseau d'entreprises engagées. En janvier dernier, il a réuni à Paris quelques huit cents sociétés françaises qui ont l'ambition d'« *humaniser le progrès* » en intégrant les enjeux environnementaux et sociaux à tous les niveaux d'action de l'entreprise : de la stratégie jusqu'à la mission du manageur.

"*Aujourd'hui le débat a évolué. Je me félicite que les entreprises de l'ESS se posent ces questions sur leur responsabilité, sur l'impact sur les territoires. C'est un premier pas, mais la vraie question est celle de la transformation du modèle*" surenchérit Jérôme Saddier. *En d'autres termes, est-il possible d'avoir une bonne politique RSE sans s'interroger sur le modèle d'organisation et de production ? On ne peut plus aujourd'hui se contenter d'appliquer une politique de RSE sans s'interroger sur son modèle de production*".

De récentes initiatives accompagnent cette mutation. Le 28 mai 2019, plus d'une centaine d'entreprises réunies par le ministre de la transition écologique et solidaire François de Rugy et le Haut-Commissaire à l'Économie sociale et solidaire et à l'Innovation sociale Christophe Itier, ont lancé "*Le Lab 10 %*" qui a vocation à créer une coalition d'entreprises pour créer un "*choc de l'engagement*". L'objectif de passer le seuil des 10 % d'entreprises engagées, mobilisées sur tout le territoire, pour atteindre le "*point de bascule*" qui accélérera la transformation sociale et environnementale. Parmi les entreprises réunies autour de cette initiative, de grands groupes (*Engie, Bonduelle, Leroy Merlin, Leboncoin, Crédit Agricole, Renault, BNP Paribas…*), des acteurs de l'économie sociale et solidaire (*La Croix Rouge, Ashoka, Mozaic RH, Phenix…*), des dirigeants de réseaux d'entreprises (*METI, ORSE…*), mais aussi des représentants de la nouvelle génération d'entrepreneurs (*GoJob, Castalie, Le Slip Français*).

À signaler enfin VALOR'ESS, une plateforme numérique mise au point par l'UDES afin de permettre aux entreprises de l'économie sociale et solidaire de mesurer leur impact social. Gratuite et simple d'utilisation, VALOR'ESS permettra aux entreprises de l'ESS de valoriser les "externalités positives" de leur intervention pour intégrer l'impact social au pilotage de leur activité et de faire de leur utilité sociale une plus-value dans leur réponse aux besoins des territoires. Rendez-vous le 21 avril prochain à Paris pour son lancement officiel !

APICIL, UNE SANTÉ ET UNE PRÉVOYANCE À TAILLE HUMAINE

PARCOURS - PHILIPPE BARRET
Diplômé de l'Ecole nationale de la Statistique et de l'Administration économique (ENSAE) et l'Institut des Actuaires français (IAF), Philippe Barret est directeur général du groupe Apicil depuis 2011.

4ème groupe de protection sociale, Apicil est un des acteurs de premier plan dans les domaines qui touchent la santé-prévoyance, la retraite complémentaire, l'épargne et services financiers. Elle a su garder une taille raisonnable qui lui garantit souplesse et flexibilité. Vitrine du paritarisme depuis plus de 80 ans, Apicil propose, innove, avance tout en restant indépendant, lyonnais, à coup de stratégie de conquête. Rencontre avec son directeur général, Philippe Barret.

EN TRÈS PEU DE TEMPS. COMMENT L'AVEZ-VOUS INTERPRÉTÉ AU SEIN D'APICIL ?
La banalisation des couvertures santé, les contrats responsables, la généralisation de la complémentaires santé ont porté le marché à maturité. Heureusement, nous ne sommes pas seulement là pour rembourser les frais. Nous savons nous distinguer grâce aux services associés liés à l'expérience et à notre utilité sociale. Au cours d'une réunion, un de mes collaborateurs a résumé spontanément la raison d'être d'Apicil : « Soutenir toute la vie, toutes les vies ». Quelle magnifique devise ! Nous l'appliquons jour après jour.

D'AUTRES GROUPES GROSSISSENT ET FUSIONNENT. POURQUOI PAS VOUS ?
Nous avons fait le choix de l'indépendance, de l'agilité et de la proximité.
En maintenant un groupe à taille humaine, nous gardons notre identité, nous restons

L'OBJECTIF DU GROUPE APICIL EST DE SOUTENIR TOUTE LA VIE, TOUTES LES VIES.

maître de notre destin avec la mobilisation de 2 187 collaborateurs. Grâce au plan stratégique « défis 2020 » que nous avons mené sur quatre ans, chacun d'entre eux inscrit désormais son action dans l'innovation pour améliorer « l'intimité client ». C'est un vrai challenge qui a demandé un plan de formation ambitieux et une réorganisation des services. Nous nous mettons au diapason de la simplification. À partir de cette année, chaque client obtiendra les réponses à ses questions par l'intermédiaire d'un interlocuteur unique.

POURQUOI AVOIR MAINTENU VOTRE SIÈGE À LYON ?

Comme la plupart des entreprises de l'économie sociale et solidaire, nous avons fait le choix des territoires. Un lien historique, presque affectif, nous lie à Lyon. Depuis la création d'Apicil en 1938, nous sommes rhônalpins. L'ancrage local est tel que nous avons fait le choix de participer au rayonnement du savoir-faire territorial. Lyon, c'est aussi la cité internationale de la gastronomie. Nous prônons les valeurs communes d'ailleurs : excellence, rigueur et satisfaction du client. Et puis, il y a une réelle cohérence en liant la santé et le terroir. Nous participons aux travaux culinaires sur les troubles sensoriels et la dénutrition liés aux chimiothérapies. Retrouver le goût fait aussi partie du sel de la vie. Cette implantation ne nous empêche pas d'évoluer, de nous restructurer. Présents à Paris et au Luxembourg, nous sommes surtout sur deux sites : à Vaise avec 800 salariés et Caluire comprend 500 collaborateurs. Pour gagner en temps et en efficacité, nous comptons déménager, fin 2023, dans la future tour Apicil (To Lyon), dans le quartier Part-Dieu de Lyon. La proximité avec une gare est un choix stratégique et éco-responsable.

QUEL MODÈLE DE PERFORMANCE SOCIAL DÉFENDEZ-VOUS ?

La question du bien-être au travail est génétiquement inscrite dans notre groupe. L'épanouissement de l'Homme est au cœur des résultats et des performances de l'entreprise. C'est donc une priorité stratégique pour l'économie d'aujourd'hui et plus encore de demain. Il y a trois ans, nous avons créé une chaire avec l'Emlyon Business Lyon sur le thème « santé et performance au travail ». Suite à des études et analyses sur des dizaines d'entreprise, nous sommes capables d'identifier les meilleures pratiques et mesurer les conditions de leur efficacité pour chaque société partenaire qui nous sollicite.

COMMENT CONCILIEZ-VOUS INNOVATION ET ENGAGEMENT RESPONSABLE ?

Notre mobilisation RSE est marquée par l'innovation sociale en direction de l'autonomie, l'employabilité, la réduction des vulnérabilités. Damien Seguin, immense champion et skipper français, est l'ambassadeur de nos actions auprès des équipes. Damien est un vent d'optimisme, une leçon de vie qui symbolise à merveille la culture de l'engagement, le dépassement de soi et la promotion des comportements écoresponsables. Nous travaillons à ses côtés pour améliorer notre empreinte carbone et la qualité de la relation clients. Les équipes enthousiastes sont les moteurs des projets.

ENTRE LA SANTÉ, LA PRÉVOYANCE, LA RETRAITE COMPLÉMENTAIRE, LES SERVICES FINANCIERS, COMMENT ORGANISEZ-VOUS LES ACTIONS ?

Chaque entité est autonome. Le centre de pilotage est allégé, reposant sur plus de convictions et moins de directives. Nous misons sur le « gagnant-gagnant ». Plus de responsabilité garantit l'épanouissement des équipes. L'animation de chaque pôle est plus complexe mais on gagne en efficacité.

« SOUTENIR TOUTE LA VIE, TOUTES LES VIES. »

L'emploi dans l'Économ

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI DANS L'ESS ENTRE 2010 ET 2018[1]

L'ESS REPRÉSENTE
2,4 MILLIONS
DE SALARIÉS

Entre 2010 et 2018, **71 100 EMPLOIS** ont été créés par les entreprises de l'ESS soit une croissance moyenne de **+0,4% PAR AN**

ENTRE 2010 ET 2016

Les entreprises de l'ESS

ONT CRÉÉ

87 200 EMPLOIS

soit

25 % DE L'ENSEMBLE DES EMPLOIS CRÉÉS DANS LE SECTEUR PRIVÉ

À PARTIR DE 2017

L'Économie Sociale et Solidaire

PERD

16 100 POSTES

ENTRE FIN 2016 ET FIN 2018

EN LIEN AVEC LES POLITIQUES PUBLIQUES

(Diminution des contrats aidés, baisse des dons suite à différentes réformes fiscales, réforme territoriale et contraction des finances publiques)

1 : Source : Note d'analyse de la conjoncture de l'emploi dans l'ESS entre 2010 et 2018 - Novembre 2019 - Observatoire national de l'ESS / CNCRESS

nie Sociale et Solidaire

FOCUS SUR L'EMPLOI CADRES DANS L'ESS[2]

L'économie sociale et solidaire (ESS) représentait

16 800 OFFRES D'EMPLOI CADRE

en 2018 en France métropolitaine

LES OFFRES D'EMPLOI DE L'ESS REPRÉSENTENT

3,3 % **des offres d'emploi cadre publiées par l'Apec,**

soit quasiment autant que dans la distribution généraliste, le secteur des activités comptables et juridiques, ou encore celui de la mécanique-métallurgie.

RÉPARTITION DES OFFRES D'EMPLOIS CADRE PAR FAMILLE DE L'ESS

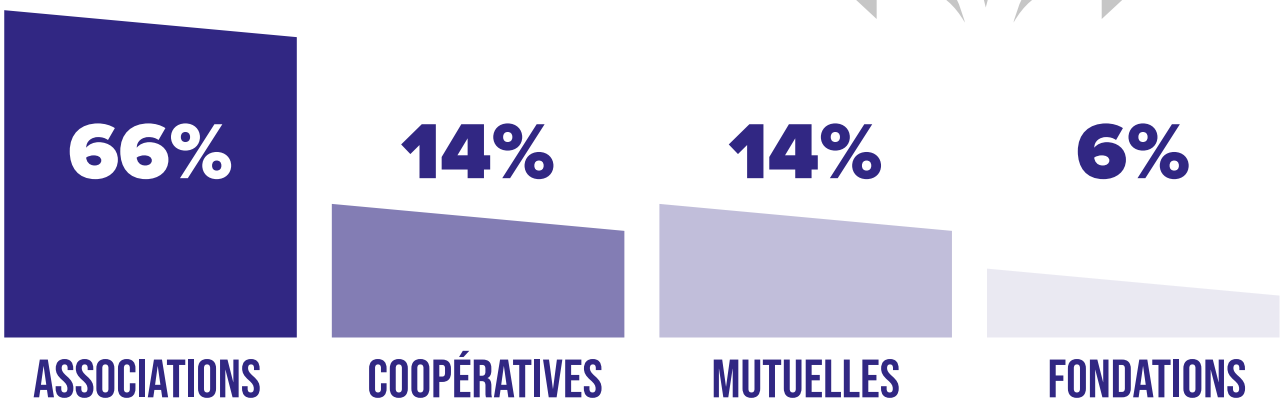

EUROPE

« La voix de l'économie sociale doit être entendue par les décideurs européens »

INTERVIEW

Manon Aubry, Co-présidente de l'intergroupe « Social Economy » au Parlement européen

Quel est le rôle de l'intergroupe « Social economy » au Parlement européen ?

L'économie sociale est centrale dans nos économies : elle ne représente pas moins de 10 % des entreprises européennes et 11 millions d'emplois. Sa voix doit être entendue par les décideurs européens : c'est là tout l'objectif de l'intergroupe, qui permet de réunir autour d'une même table ceux qui font vivre le secteur au quotidien et ceux qui en élaborent les règles. Alors que les bénéfices des multinationales explosent et sont principalement distribués aux actionnaires, que de nombreuses entreprises s'enferment dans un logique court-termiste, le modèle de l'économie sociale propose une alternative que nous voulons défendre.

Sur quels sujets cet intergroupe sera amené à travailler dans les prochains mois ?

La nouvelle Commission prévoit de présenter un nouveau plan d'action pour l'économie sociale en 2021 : l'intergroupe jouera un rôle clé dans sa construction en organisant le dialogue entre décideurs et acteurs. L'économie sociale est parfois discriminée dans l'accès aux marchés publics ou aux financements par les règles européennes et il est de la responsabilité de l'Union européenne d'y apporter des réponses. Mais j'espère que notre réflexion ne se bornera pas

à la construction de ce plan. L'enjeu n'est pas seulement de développer des règles économiques compatibles avec les spécificités de l'économie sociale, mais plus globalement d'interroger le modèle européen d'entreprise, la place des salariés, et la répartition de la valeur créée. Je souhaite que l'intergroupe soit actif dans la bataille pour une directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises et un cadre durable et juste de gouvernance d'entreprise.

Quels liens avec le développement de l'ESS au niveau français ?

La loi française de 2014 était une étape cruciale dans le développement de l'ESS en France. Elle a non seulement posé un cadre juridique pour le secteur, clarifié les règles de financements en particulier l'accès aux subventions publiques et favorisé l'accès de l'ESS aux marchés publics. Mais elle a surtout posé la première pierre d'une gouvernance d'entreprise plus humaine, en créant par exemple une obligation d'information des salariés deux mois avant tout projet de cession de leur entreprise. On ne peut que s'indigner que ce droit ait été défait depuis par Emmanuel Macron... Mais cela ne fait que renforcer notre détermination à avancer sur des règles juste de gouvernance d'entreprise depuis le Parlement européen !

Des propositions concrètes pour une Europe sociale et durable

Fin janvier, l'UDES a organisé avec son homologue belge UNISOC à Bruxelles, une rencontre avec des parlementaires européens. L'objectif de ce temps d'échanges : faire connaitre l'ESS et ses opportunités et présenter aux eurodéputés des propositions dans le cadre du mandat 2019-2023.

Lors des dernières élections européennes de mai 2019, les parties identitaires et eurosceptiques ont réalisé une forte percée. Ces élections ont également révélé un réel manque d'intérêt et une méconnaissance des citoyens européens pour l'action politique supranationale alors même que des enjeux forts, qui dépassent les frontières nationales sur des sujets structurants comme l'emploi, le vieillissement, l'inclusion sociale, la transition écologique…, sont portés au niveau européen.

C'est dans ce contexte que l'UDES et UNISOC ont souhaité échanger avec des eurodéputés afin de les sensibiliser à leurs actions et propositions. Persuadées que l'économie sociale et solidaire et les services d'intérêts généraux peuvent être le moteur d'une Europe plus sociale et inclusive, les deux organisations ont plaidé pour un soutien spécifique aux entreprises du secteur. Elles ont notamment demandé à ce que les fonds européens soient

réformés au bénéfice des entreprises sociales et que les règlements européens sur les marchés publics et aides d'État prennent en compte les dimensions sociales et sociétales.

UDES et UNISOC ont également appelé les parlementaires à renforcer le Socle européen des droits sociaux et le Semestre européen pour un meilleur impact sur les politiques sociales. Dans ce cadre, il semble désormais indispensable d'intégrer une mesure de l'impact social dans l'évaluation des politiques publiques et des projets soutenus au niveau européen.

En Europe, l'économie sociale et solidaire est un acteur économique important représentant 10 % des entreprises dans l'Union. Elle est présente sur des secteurs clés porteurs de la transition écologique et énergétique et garantit des services à profit social de qualité et accessible. L'ESS porte des valeurs de solidarité, agit en direction des publics vulnérables et intègre une mission sociale aux activités au-delà de la seule recherche de profit. Les entreprises de l'ESS représentent donc une des réponses aux grands défis futurs – sociaux, sociétaux et environnementaux – et rentrent en adéquation avec les attentes actuelles des citoyens. Il faut soutenir leur développement, notamment dans le cadre du Green New Deal ! C'est le message qu'ont souhaité véhiculer l'UDES et UNISOC à l'occasion de cette rencontre.

LES UNES DE L'UDES

Le numérique : menace ou levier ? Les employeurs de l'ESS investissent la question

À l'heure où de nombreuses questions liées au numérique se posent – droit à la déconnexion, utilisation de l'intelligence artificielle, encadrement des plateformes numériques, adaptation et formation à l'utilisation des outils du numérique … - l'UDES s'implique et développe différents projets et actions autour de ce sujet au cœur des problématiques rencontrées par l'ensemble des entreprises et plus particulièrement celles de l'ESS. Tour d'horizon des travaux en cours.

Un accord pour impliquer les branches

Les partenaires sociaux de l'ESS, dont l'UDES, ont lancé des travaux sur l'impact du numérique sur les conditions de travail et l'emploi dans les entreprises de l'ESS. Ils doivent aboutir à l'ouverture d'une négociation dans le courant de l'année 2020 et, *in fine*, à la signature d'un accord multiprofessionnel. L'objectif est d'encourager les branches et structures de l'ESS à se saisir des enjeux liés à la mise en œuvre des transformations numériques. Ils sont en effet nombreux et s'accompagnent, dans certains cas, de risques liés aux conditions de travail et à la qualité de vie au travail des salariés, y compris des managers. Surconnexion au travail, porosité entre vie professionnelle et vie privée, déqualification, difficultés d'usage, surcharge d'information… l'UDES et les organisations syndicales de salariés devront prendre en compte ces menaces et trouver des moyens pérennes et adéquats afin de préserver et d'améliorer les conditions de travail et l'emploi dans les branches de l'ESS à travers notamment la sensibilisation, l'information, l'expérimentation et la formation.

En amont de cette négociation, l'UDES a conclu un partenariat avec l'ANACT[1] afin de mesurer les conséquences de la transformation numérique sur le fonctionnement des structures de l'ESS et l'organisation du travail. Dans ce cadre, un état des lieux à l'échelle nationale a été réalisé, les enjeux et problématiques liés aux transformations numériques au sein des structures de l'ESS ont été identifiés et une étude d'impact globale réalisée. Sur cette base, l'agence formulera des recommandations qui nourriront la réflexion des partenaires sociaux sur le contenu d'un futur accord.

Des travaux prospectifs pour anticiper les mutations

En complément de ces travaux paritaires, l'UDES pilote avec l'OPCO Cohésion sociale et l'État, un projet d'EDEC (engagement de développement de l'emploi et des compétences) sur l'évolution des compétences dans l'ESS et notamment, celles liées à la transition numérique. Plusieurs projets sont ainsi menés de front. Une étude est en cours auprès d'entreprises de l'ESS afin d'analyser l'impact du numérique sur les compétences métiers et transverses dans le secteur. Des événements régionaux et nationaux seront organisés - dans le cadre de l'opération

d'accompagnement « ESScalier numérique » - afin de sensibiliser les structures de l'ESS à la question du numérique et de les accompagner dans les premières réflexions et actions en la matière. Enfin, un outil d'auto-diagnostic a été élaboré et sera prochainement mis à la disposition des entreprises de l'ESS afin qu'elles puissent mesurer leur degré de maturité numérique et identifier des solutions pour faire face aux enjeux liés à cette question.

Un Congrès pour enrichir les débats

Au-delà de ces travaux, l'UDES a souhaité dédier son Congrès national de fin d'année au thème du numérique et son impact sur la société en général et l'économie sociale et solidaire en particulier. À l'occasion de ce moment fort et incontournable de la vie de l'Union, des experts – économistes, sociologues ou philosophes – des employeurs de terrain, des représentants d'organisations professionnelles… seront invités à débattre sur les questions de l'accompagnement des mutations liées à la transformation numérique, du nouveau rapport au travail qu'elle implique, du dialogue social à repenser… Les sujets sont vastes et les enjeux éminemment stratégiques !

Lors de ce Congrès, l'UDES attend plus de 700 participants parmi lesquels des entrepreneurs sociaux et employeurs associatifs, coopératifs et mutualistes, des citoyens, des représentants d'organisations patronales et syndicales, des acteurs de l'ESS, mais également des étudiants. Rendez-vous donc le 15 décembre prochain à la Cité des Sciences et de l'Industrie à Paris pour échanger et proposer des solutions innovantes aux enjeux du numérique !

[1] Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

LES UNES DE L'UDES

Municipales 2020

40 propositions pour intégrer l'ESS au cœur de la politique de la ville

Les élections municipales se déroulent les 15 et 22 mars 2020. Dans ce cadre, l'UDES défend 40 mesures permettant de penser ESS dans l'ensemble des politiques locales et d'inscrire cette économie, qui pèse 10% de l'emploi en France, dans l'action au plus proche des citoyens, des employeurs et des salariés au niveau local.

Les chiffres sont éloquents : 2,3 millions d'emplois sociaux et solidaires sont pourvus partout en France, une croissance de 3,5 % entre 2010 et 2018 avec plus de 70 000 emplois créés durant cette période. D'évidence l'ESS reste le principal pourvoyeur de solutions locales pour le développement économique, l'emploi et la cohésion sociale et territoriale.
Si l'économie sociale et solidaire reste peu entendue par le Gouvernement, elle est pourtant plébiscitée par les élus territoriaux qui en connaissent la vraie valeur et mesurent au quotidien ses atouts.

Une économie de la proximité et de la citoyenneté

À travers sa plateforme de propositions, l'UDES souhaite valoriser auprès des futurs maires, des mesures pour développer une économie à impact social et pourvoyeuse d'emplois en intégrant cette économie de la proximité et de la citoyenneté dans tous les volets de la politique communale.

Sur le plan politique, l'Union plaide pour la création d'un adjoint au maire en charge de l'économie sociale et solidaire ainsi que pour la création d'un service (inter)communal exclusivement dédié aux entreprises de l'ESS. L'objectif ? Les accompagner ces entreprises dans leurs projets d'entreprenariat et dans leurs démarches administratives juridiques et fiscales.

Sur le plan économique, les entreprises sociales et solidaires sont déjà très actives et répondent aux attentes des habitants, notamment des plus fragiles. Les besoins sont néanmoins croissants. Les citoyens et consommateurs souhaitent également de plus en plus recourir à des acteurs locaux mus par des valeurs fortes.

L'UDES appelle donc à changer d'échelle et à s'appuyer fortement sur les entreprises de l'ESS pour accompagner les mutations. Pour cela, elle propose notamment de développer un véritable éco-système local social et solidaire favorable à une économie active dans l'alimentation (cantine scolaire, circuits courts, frigidaires solidaires…), la mobilité (développement d'auto écoles coopératives et associatives….), l'écologie (ressourcerie, recycleries…) et le social (services à la personne…).

L'Union propose également de créer des emplois d'utilité citoyenne. D'une durée maximale de 3 ans, co-financés par la collectivité et les entreprises, ces emplois sont destinés à accompagner le développement d'activités associatives pour répondre aux besoins des habitants et ainsi favoriser la cohésion sociale du territoire.

Pour le Président de l'UDES, Hugues Vidor « *Le développement des activités économiques des petites structures de l'ESS doit être soutenu. Elles sont implantées localement, créent de l'emploi non délocalisable et répondent à un grand nombre de besoins sur le territoire. Ce soutien passera par des moyens alloués par les communes à ces entreprises notamment en mobilisant le foncier municipal mais également en privilégiant les acteurs de l'ESS dans les appels à projets ou la commande publique à l'initiative de la ville* ».

L'ensemble des propositions portées par l'UDES sont disponibles sur www.udes.fr

MUNICIPALES 2020 | 10 PROPOSITIONS POUR UNE ÉCONOMIE LOCALE CITOYENNE

1. Soutenir les petites structures et contribuer à l'essor d'un écosystème local ESS, par des moyens alloués :
   - mobiliser le foncier municipal en lien avec le programme «Action cœur de ville» ;
   - mobiliser la commande publique en activant les clauses sociales ;
   - privilégier les acteurs de l'ESS dans le développement d'activités économiques vertueuses au travers des appels à projets et/ou commande publique à l'initiative de la ville et les soutenir dans leur développement ;
   - privilégier les commandes responsables et les délégations de services publics de proximité pour la restauration scolaire.

2. Créer 10 000 emplois locaux d'utilité citoyenne favorisant la cohésion sociale du territoire et l'adaptation des services de proximité aux nouveaux besoins des habitants. D'une durée maximale de 3 ans, co-financés par la collectivité et hybridés, ces emplois sont destinés à accompagner le développement d'activités associatives répondant aux besoins locaux.

3. Sortir de la règle des « 1,2% » entrée en vigueur en 2018 et qui contraint les collectivités engagées dans le dispositif à limiter la hausse de leurs dépenses de fonctionnement relatives à l'aide et à l'action sociale des communes qui impactent les budgets des associations.

4. Encourager la création d'entreprises sociales pour favoriser le déplacement des personnes âgées et développer le co-voiturage pour les actifs entre le domicile et le travail.

5. Participer au dispositif « territoires zéro chômeurs de longue durée » visant à développer des emplois exerçant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions…

6. Favoriser l'économie circulaire dans l'écosystème local et tout particulièrement, dans les bassins d'emploi, sur toutes les questions de consommation et de commerce, de gaspillage des ressources et de gestion des déchets ; S'appuyer pour ce faire sur les ressourceries, les ateliers et chantiers d'insertion, les SCOP et les SCIC…

7. Organiser la restauration scolaire municipale en lien avec les producteurs locaux de l'ESS et accompagner les villes dans la mise en place de partenariats étroits avec des structures d'insertion dans le domaine agricole.

8. Proposer un « guichet unique communal ou intercommunal ESS » dédié aux TPE de l'ESS pour toutes les démarches administratives, juridiques ou fiscales, ainsi que pour toute personne ayant un projet social entrepreneurial, dans le but d'accompagner et renforcer l'installation des porteurs de projets de l'ESS sur le territoire et ce, lors des différentes phases de la création (émergence d'idées, création et incubation).

9. Proposer un adjoint au maire chargé de la question de l'ESS dans son ensemble en étroite collaboration avec les délégations des autres adjoints (sport, associations, transition écologique, numérique, économie locale etc.).

10. Mettre en place une instance intercommunale de coopération sur les questions de l'ESS.

les 10 principales propositions de l'UDES extraites des 40 mesures portées par l'Union

LES ÉCHOS DES RÉGIONS

Une étude sur l'attractivité de l'ESS en Pays de la Loire

L'UDES porte un projet d'étude prospective sur l'attractivité des métiers de l'ESS en Pays de la Loire avec le soutien de différents acteurs du territoire. L'objectif : proposer un plan d'action d'ici à juin 2020.

Bien que la région Pays de la Loire soit la deuxième région de France où l'ESS est la plus développée (16,5% de l'emploi privé), que l'emploi dans ce secteur a progressé deux fois plus vite que dans le reste de l'économie depuis la crise de 2008, de véritables enjeux d'attractivité de l'ESS existent. Les facteurs sont connus : niveaux des salaires, conditions de travail, manque de demandeurs d'emploi dans certains territoires.
Co-construite avec la DIRECCTE, le Conseil régional, Uniformation, Unifaf, l'Afdas, la CRESS, Pôle emploi et les syndicats de salariés, cette étude vise à proposer un plan face aux enjeux des 10 ans à venir pour l'ESS. Concurrence accrue dans les secteurs majoritairement non-marchands, nécessité de développer des réponses innovantes face à des besoins sociaux nouveaux, comme la transition écologique, le numérique, l'évolution des rapports au travail des jeunes générations : autant d'enjeux sur lesquels l'ESS a son mot à dire.
Plus que jamais, nos concitoyens plaident pour une économie qui fait sens. L'ESS, de par sa capacité à répondre à des besoins sociaux non-couverts, s'inscrit dans ce besoin d'utilité sociale. À travers ce Contrat d'étude prospective, l'UDES et l'ensemble des partenaires entendent ainsi relever le défi d'une économie utile à la société !

Le Lab'QVT : des expérimentations régionales pour améliorer de la qualité de vie au travail dans l'ESS

L'UDES a lancé en début d'année « Le Lab'QVT » dans le cadre d'un appel à projet porté par l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT). Ce projet consiste à expérimenter dans cinq régions - Normandie, Grand Est, PACA, Bourgogne-Franche-Comté et Bretagne - des solutions à fort potentiel pour améliorer la qualité de vie au travail dans les entreprises de l'ESS, dans l'optique d'en favoriser l'essaimage sur tout le territoire

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont de plus en plus questionnées sur leur capacité à démontrer l'impact social de leurs activités et leur aptitude à répondre à l'évolution des besoins sociaux.
Certains de ses secteurs d'activités connaissent de vraies problématiques d'attractivité et de maintien dans l'emploi. Les causes sont connues : elles tiennent notamment aux conditions d'emploi, et plus largement, à la qualité de vie au travail. Le baromètre QVT déployé par la mutuelle Chorum et l'UDES montre qu'il reste, à bien des égards, des pistes d'amélioration.

C'est dans ce contexte et pour répondre à ces enjeux, que l'UDES a développé le projet « Le Lab'QVT » afin de faire de l'amélioration des conditions de travail un levier efficace pour renforcer l'attractivité des métiers de l'ESS.

Afin de suivre l'évolution de ces différentes expérimentations régionales, qui s'achèveront en juin 2021, rendez-vous sur www.lelabqvt-udes.fr.

APREVA : un garage social et solidaire pour faciliter l'accès à l'emploi

« Une auto pour un boulot ». Le slogan d'APREVA résume très bien la mission principale de cette association du Lot et Garonne créée en 2010 : lever les freins à la mobilité des publics éloignés de l'emploi via la mise à disposition d'un véhicule « reconditionné ».

Partant du constat que la mobilité pouvait représenter un frein important au retour à l'emploi pour les personnes en rupture professionnelle, l'association s'est investie pour développer des services de location et de réparation de voitures à tarif réduit dont des publics en difficulté peuvent bénéficier sur prescription d'organismes sociaux tels que Pôle emploi ou les missions locales.

La réinsertion professionnelle au cœur du projet

L'association ne s'arrête pas là. Avec son statut d'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI), APREVA propose un accompagnement spécifique et une activité à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles. L'objectif est de permettre aux mécaniciens embauchés en contrat d'insertion, de s'insérer ou se réinsérer durablement sur le marché du travail grâce à des compétences professionnelles reconnues et acquises lors de leur expérience au sein du garage.

Et ça fonctionne ! Si bien que l'association a ouvert en 2013 une nouvelle antenne à Lormont en Gironde. En 2014, elle conclut un partenariat original avec ENEDIS. Le géant de l'électricité s'engage à faire don de véhicules vétustes issus de son parc automobile à l'association, qui se charge ensuite de les remettre en état pour les proposer à la location à des prix avantageux. Au-delà de son projet social, l'association entre ainsi dans une logique d'économie circulaire.

Les idées de développement ne manquent pas ! En 2015, l'association diversifie son activité en proposant des voitures à la vente à prix fixe.

En 2016, afin d'essaimer son projet et d'œuvrer pour le développement et la professionnalisation des garages et loueurs solidaires, l'association initie la création du Réseau APREVA. Répartis sur 15 départements, les 13 garages solidaires adhérents au réseau, fournissent un service lié à la mécanique en direction des publics les plus en difficulté.

APREVA répond à un réel besoin sur le territoire. Les chiffres ne trompent pas. En 2017, ses services ont profité à 650 personnes. 24 000 journées de location de véhicule et 200 réparations à tarif réduits ont permis à des bénéficiaires de se maintenir dans le monde du travail et 8 salariés en insertion ont été formés et accompagnés par le garage.

Tout semble rouler pour cette entreprise de l'économie sociale et solidaire !

ACTUS PARLEMENTAIRES

Les Echos du Parlement

A table !

Le 18 décembre 2019, la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale a organisé une table ronde sur l'économie sociale et solidaire : « définition de l'économie sociale et solidaire et pertinence du cadre législatif actuel ». Jérôme Saddier, président d'ESS France, Claude Alphandéry, président d'honneur du labo de l'ESS et Laure Delair, présidente du CJDES y ont participé. L'occasion de passer plusieurs messages.

Selon Dominique Potier, député de Meurthe-et-Moselle, « l'ESS est la promesse de remettre l'homme au cœur de l'économie, un autre rapport aux autres et à l'environnement qui nous entoure ».

Eric Pauget, député des Alpes-Maritimes, souligne qu'il est nécessaire d'obtenir une définition de la notion « d'activité lucrative ». « Ce n'est pas clairement définie. Il y a un risque que l'économie sociale et solidaire soit, à terme, limitée au monde associatif et coopératif. Pourtant les entreprises privées non lucratives existent mais Bercy ne fait pas la différence avec les autres ».

Selon Claude Alphandéry, « l'ESS n'est pas une niche. On ne peut plus résoudre les problèmes du climat, de l'énergie, de l'alimentation, de l'emploi sans passer par l'économie sociale et solidaire. L'ESS est un exemple que le reste de l'économie suivra parce qu'elle est prometteuse, inspirante. Elle a un rôle stratégique. »

© Assemblée nationale

LA PRIME MACRON : UN ACCÈS DURCI CETTE ANNÉE !

Sauf pour les associations d'intérêt général et les fondations reconnues d'utilité publique, les salariés ne pourront plus prétendre à une prime non chargée, ni fiscalisée, sauf si l'entrepreneur met en place un accord d'intéressement, en 2020. Quid des salariés des associations dites loi 1901 ?

LA RETRAITE : UN TEXTE QUI CRISPE

Dans la rue comme au Palais Bourbon, c'est électrique. Faute d'un délai d'examen suffisamment long pour examiner les 21 000 amendements déposés, la commission spéciale en charge du texte sur les retraites n'a été en mesure de finir de travailler sur le contenu. Un calendrier trop restreint selon l'opposition, des amendements de blocage pour la majorité, chaque partie campe sur ses positions. Avec 41 000 amendements et un vote solennel prévu début mars, difficile de croire à la sérénité des débats dans l'hémicycle. Affaire à suivre...

Emploi : que reste-t-il des expérimentations ?

Territoire zéro chômeur de longue durée

Plusieurs parlementaires dont Emilie Bonnivard, députée de Savoie et François André, disparu le 11 février dernier, relèvent que le dispositif Territoire zéro chômeur longue durée a été un succès dans dix territoires, surtout ruraux, depuis bientôt trois ans. Et maintenant, le Gouvernement envisage-t-il d'élargir cette mesure à tous les territoires ? Sous quel calendrier ?
Dans sa réponse publiée au Journal Officiel, l'exécutif botte en touche pour l'instant et répond que « dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020, l'expérimentation Territoire zéro chômeur de longue durée bénéficiera d'un budget de 28,5 M€ en progression de 6 M€ par rapport à la loi de finances pour 2019. L'effort supplémentaire de l'État permettra la poursuite de la montée en charge dans les territoires participant à l'expérimentation avec 1 750 ETP ainsi financés. » Combinées aux remontées de terrain des acteurs "Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée", un comité de suivi a été mis en place en décembre pour déterminer les meilleurs voies et moyens de prolonger et de développer cette expérimentation.

Prestation de suivi dans l'emploi

Bruno Questel, député de l'Eure, a interrogé la ministre du travail en décembre dernier sur la pérennisation de la prestation de suivi dans l'emploi.
Un mois plus tard, Madame Pénicaud souligne que « cette prestation a rapidement été confrontée à des difficultés de mise en œuvre ». Toutefois, les objectifs poursuivis par la PSDE restent pertinents. Le Pacte d'ambition pour l'insertion par l'activité économique (IAE), présenté au Président de la République le 10 septembre dernier intègre cet enjeu. 60 structures de l'IAE bénéficieront d'une dotation moyenne de 17 000 euros par an. Et elle poursuit « plus globalement, la loi de finances initiale pour 2020 prévoit une augmentation historique du financement des aides au poste dans les structures de l'insertion par l'activité économique. Il dépasse en effet pour la première fois la barre symbolique du milliard d'euros. Cet effort inédit est de nature à asseoir le développement du secteur et les conditions de son évolution pour permettre à l'horizon 2022 d'accueillir 100 000 salariés supplémentaires dans le secteur de l'IAE et favoriser ainsi le retour à l'emploi des personnes les plus fragiles. »

LE COIN DES INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Danièle Obono, députée France Insoumise de Paris, a récemment déposé deux propositions de loi. L'une vise à déclarer la nécessité d'une bifurcation écologique et solidaire pour aller vers les jours heureux. L'autre propose de stabiliser et pérenniser les financements et les emplois au sein des associations.

Bernard Perrut, député LR du Rhône, a déposé une proposition de loi visant à intégrer les périodes de bénévolat dans le calcul de la retraite.

PAS DE CERTIFICATION !

Fin 2019, l'Assemblée nationale a rejeté la proposition de loi du socialiste Dominique Potier, portant création d'une certification publique des performances sociales et environnementales des entreprises et expérimentation d'une comptabilité du XXIème siècle.
L'idée était d'évaluer les entreprises sur un référentiel de 100 points concernant leur performance en matière de politique salariale, de dialogue social, d'impact environnemental et territorial, l'organisme labellisateur leur affectant un code couleur du vert, orange ou rouge, « comme pour le nutri-score des produits alimentaires ». L'objectif ? Informer et comparer les performances en matière de RSE… pour que la responsabilité ne soit pas seulement une histoire de com'.

ACTEUR NATIONAL

Gabriel Attal, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

Le Gouvernement semble souhaiter que les associations soient intégrées dans tous les dispositifs de droit commun qui concernent les entreprises. Comment prendre en compte les spécificités associatives dans ce cadre ?

Nous ne cherchons pas un alignement par principe : nous souhaitons que notre action auprès des entreprises bénéficie également aux associations, notamment pour qu'elles disposent de davantage de ressources. Il était anormal qu'elles ne puissent pas profiter des baisses de cotisations bénéficiant aux entreprises. Depuis 2019, nous avons établi une égalité qui redonne des marges de manœuvre financières au secteur de l'intérêt général. Les associations ont également besoin d'outils pour embarquer plus encore leurs salariés dans leur projet associatif aux côtés des bénévoles. L'intéressement en est un, bien sûr dans une forme qui doit être adaptée. Je sais que le secteur de l'animation a réussi à définir un accord d'intéressement type pour faciliter le travail des associations, il peut constituer une bonne source d'inspiration. Nous devons développer la dynamique RH du secteur associatif pour mieux penser la place des salariés et pérenniser l'emploi. Nous y travaillons avec les associations.

Des mesures de la loi de finances comme la remise en cause du régime du mécénat n'ont pas été bien reçues par les acteurs du secteur. Que prévoit le Gouvernement pour soutenir les associations ?

Ce que nous faisons est tout sauf une remise en cause ! Nous avons effectivement baissé le taux de réduction d'impôt de 60 % à 40 %... pour les dons allant au-delà de 2 millions d'euros. Cette mesure - concomitante avec la baisse de l'impôt sur les sociétés - ne remet pas en cause la politique philanthropique des 78 grandes entreprises concernées. En revanche, pour faire émerger une culture du mécénat dans notre pays, nous avons besoin de confiance. Avec ce changement, nous pourrons collectivement démontrer que, pour les entreprises, le mécénat n'est pas qu'un outil de défiscalisation ! Par ailleurs, je tiens à souligner notre mobilisation dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion puisque le taux reste à 60 % pour les dons au profit des organismes relevant de la « loi Coluche ». Nous avons surtout pris une mesure d'incitation très forte pour les TPE, PME et ETI en relevant le plafond en valeur absolue de la défiscalisation des dons. Ainsi, une entreprise qui réalise 1 million d'euros de chiffres d'affaires pourra défiscaliser 20 000 euros de dons au lieu de 5 000 euros en 2018 ; nous avons multiplié par 4 cette capacité en seulement 2 ans. Le soutien du Gouvernement aux associations ne saurait se limiter au mécénat. La création du FDVA, doté de 25 millions d'euros, et les 1 000 nouveaux postes Fonjep par an, pendant 4 ans, répondent aux attentes des associations.

L'UDES propose la création d'emplois d'utilité citoyenne. Que pensez-vous de cette mesure ?

Si les emplois aidés ont pu être utiles, ils ont aussi induit en erreur les associations dans la structuration de leur modèle socio-économique, sans favoriser une insertion durable des personnes recrutées sur ces supports précaires. Parce qu'il faut de la formation et de l'accompagnement pour intégrer des personnes éloignées de l'emploi, nous avons créé les Parcours Emploi Compétences qui, plus adaptés à ces publics, s'appuient sur des organisations en capacité de les accueillir. À l'inverse, les associations, et en particulier les plus petites, ont besoin de salariés formés, capables de déployer très vite leurs actions. Pour elles, je crois beaucoup plus aux postes Fonjep ou d'adultes-relais qui sont soutenus financièrement et génèrent de l'emploi pérenne.

Mahel Coppey,

Présidente du RTES et vice-présidente de Nantes Métropole en charge de l'ESS et de l'économie circulaire

Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est le RTES ?

Le Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) est un réseau de collectivités territoriales qui agissent pour le développement de l'économie sociale et solidaire sur leur territoire. Il rassemble aujourd'hui plus de 130 collectivités : conseils régionaux, conseils départementaux, métropoles, intercommunalités et communes. La mission du RTES est de renforcer la place de l'ESS dans les politiques publiques, au travers de plusieurs actions :

- Faire connaître les initiatives des territoires, à travers des publications (newsletter, lettre trimestrielle…), un site internet, l'organisation de rencontres.
- Favoriser le partage de bonnes pratiques, à travers l'organisation de journées d'échanges et de débats, la mise en place de formations, la réalisation de Points de ReperESS, la mise à disposition d'une base d'expériences…
- Rechercher les conditions d'amélioration des politiques mises en œuvre, à travers l'élaboration de propositions et d'actions de plaidoyer.

Quelles actions avez-vous engagées pour développer l'ESS dans les territoires et notamment dans le cadre des élections municipales ?

Les élections municipales devront permettre d'être au rendez-vous des urgences démocratiques, sociales et environnementales qui sont devant nous. L'économie sociale et solidaire constitue une partie des réponses possibles et solides. Il faut donc la renforcer à toutes les échelles. C'est sur la base de cette conviction que le RTES propose un kit MunicipalESS visant à outiller les candidats et les futures équipes municipales, avec une vingtaine de fiches présentant concrètement comment une commune ou une intercommunalité, en milieu urbain comme en milieu rural, peut inscrire l'ESS dans ses politiques. Cette démarche s'inscrit dans une démarche complémentaire avec d'autres réseaux comme ESS France et le Labo de l'ESS. Chacun dans nos réseaux, nous portons des propositions qui concernent à la fois les citoyennes et citoyens, les élus, les acteurs économiques, les chercheurs… On a besoin de toutes les mobilisations pour passer un nouveau cap.

Quels sont les grands enjeux pour votre organisation dans les mois à venir ?

Nous espérons qu'à la suite des élections municipales, des collectivités toujours plus nombreuses souhaiteront engager leur territoire dans la transition et inscrire le soutien à l'ESS au cœur de leurs politiques publiques. L'enjeu sera d'être en capacité d'accompagner ces collectivités. Nous le ferons dans le cadre de démarches collectives, en associant notamment les acteurs de l'ESS, leurs réseaux et les acteurs de la transition. Faire collectif, faire réseau à différentes échelles, et nous porterons ensemble les transitions au cœur des territoires !

Crédit photo : Agnieszka Olek - Caia Images - GraphicObsession

La Macif est une entreprise de l'économie sociale.

Sans actionnaires à rémunérer, la Macif réinvestit ses profits au bénéfice de ses 5 millions de sociétaires et dans l'intérêt commun. Ainsi, les sociétaires ont le pouvoir d'agir pour une économie plus sociale et plus solidaire.

Plus d'informations sur macif.fr

MACIF

Essentiel pour moi

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort.

PORTRAIT D'EMPLOYEUR

Joël Desroches, Directeur Général de l'Association EPISEC

Joël Desroches, 41 ans, est Directeur Général depuis plus de 20 ans de l'association EPISEC (Ensemble pour l'Innovation Sociale Éducative et Citoyenne) qui œuvre pour développer le lien social à Marseille. Portrait de ce « patron » de l'ESS engagé, qui agit au quotidien en faveur de la réussite sociale pour tous. Ses convictions, il en a fait ses valeurs professionnelles.

Joël Desroches se souvient avoir toujours connu le centre social de son quartier. Pour lui, c'était comme un repère, une ressource, à la fois d'animation et de rencontres structurantes.

Très vite, il s'est lancé dans des missions associatives et des actions de solidarités. À 16 ans, il a intégré le conseil d'administration d'un centre social en tant que bénévole. Il a notamment effectué un stage dans une association de lutte contre le sida et la toxicomanie ainsi que la prévention des conduites à risques lors de son service militaire en civil.

« *J'ai mis un pied volontairement dans l'animation, j'en ai fait mon métier, c'était comme une évidence* ». Sa forte culture associative et son approche institutionnelle lui ont permis, à 24 ans, d'être nommé Directeur Général du centre social EPISEC à Marseille, où il exerce encore aujourd'hui.

À la tête de l'association, il développe et diversifie ses activités avec la création de Maisons Pour Tous mais aussi la réhabilitation d'un centre de vacances pour lequel des chantiers d'insertion ont été mis en œuvre et qui s'adresse aux familles défavorisées des quartiers de la ville. Des crèches à vocation d'insertion professionnelle voient également le jour sur l'impulsion de parents à la recherche d'emploi ou en formation car pour Joël Desroches, EPISEC agit dans le cadre d'une démarche participative. « *Les gens sont acteurs de leur épanouissement, on ne fait que les accompagner* ».

EPISEC regroupe aujourd'hui 5 centres sociaux, 4 Maisons Pour Tous dont 3 agrées centre social, 1 centre de vacances, 3 crèches à vocation d'insertion professionnelle et 2 en cours de création. Elle emploie ainsi 80 salariés à temps plein et possède un budget de 5 millions d'euros.

En un peu plus de 15 ans, cette petite association a développé un véritable réseau et est devenue un acteur incontournable de la vie des quartiers de Marseille.

PORTRAIT D'EMPLOYEUR

Martine Pinville, Présidente de l'association VVF Villages

À la tête de VVF Villages depuis deux ans, Martine Pinville, 61 ans, s'est engagée très tôt dans le milieu associatif puis dans la vie publique en tant que conseillère municipale. Elle a ensuite été élue députée de la Charente en 2007 puis nommée Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire en juin 2015. À ce poste, elle s'est investie pour soutenir et développer l'ESS jusqu'à la fin du quinquennat de François Hollande, en mai 2017. C'est au cours de ce mandat et de ses déplacements professionnels qu'elle a fait la connaissance d'acteurs du tourisme social et familial tels que VVF Villages.

« La dynamique de l'association m'a plu, tout comme leurs valeurs et leurs engagements qui mêlaient à la fois tourisme et ESS. Mon intérêt s'est développé ainsi, et nous nous sommes rencontrés à de nombreuses reprises lors de ma période ministérielle, notamment pour travailler sur le sujet des « 80 ans des congés payées ». Mon engagement s'est poursuivi après la fin de mes fonctions de secrétaire d'État, en rentrant au conseil d'administration de VVF Villages ».

C'est en mars 2018 qu'elle est élue à la présidence du Conseil d'administration de VVF Villages. Depuis plus de 60 ans, cette association de tourisme familial, solidaire et social œuvre pour permettre au plus grand nombre de partir en vacances et participe activement au développement économique des territoires en termes d'emplois et de liens directs avec les acteurs locaux.

Mais qu'est-ce qui différencie le tourisme social du tourisme « classique » ?

Pour Martine Pinville « *Le tourisme que nous incarnons chez VVF est humaniste, citoyen et durable. Les salariés de l'association portent en eux ces valeurs qu'ils partagent avec nos vacanciers. VVF possède aussi une politique tarifaire qui peut la distinguer d'un opérateur de tourisme classique. Afin de permettre au plus grand nombre de partir, nos tarifs s'adaptent et une partie de notre chiffre d'affaires annuel est mis à disposition de structures partenaires pour offrir des séjours à des familles primo-partantes* ».

VVF a toujours eu à cœur de polliniser son écosystème avec ses valeurs. Par exemple, la notion de tourisme durable, très à la mode en ce moment, est un des éléments de l'ADN de l'association depuis sa création. Le tourisme social doit être un exemple en matière de respect des populations et de leur environnement. C'est là l'avenir de tout un secteur !

UNE ASSURANCE PENSÉE POUR LE MONDE ASSOCIATIF

GMF compte 3,5 millions de sociétaires qui lui font confiance et se classe comme le premier assureur des agents du service public*. Elle est ainsi aux côtés de ceux qui s'engagent pour le collectif, qui en font leur vocation et soutient ceux qui œuvrent pour faire avancer l'intérêt général. Les associations, au cœur de cette mission pour le bien commun, partagent avec GMF des valeurs de solidarité, de proximité et d'engagement. C'est pourquoi depuis plus de 25 ans, elle entretient un lien historique avec le monde associatif. À l'écoute des besoins du secteur de l'économie sociale solidaire, GMF propose une protection pour les associations mais aussi des assurances de la vie privée pour les mandataires sociaux et les salariés d'association.

GMF, UNE MARQUE ENGAGÉE

Depuis 20 ans, GMF valorise et récompense, chaque année, plus de 10 initiatives inspirantes de « ceux qui s'engagent au service des autres ». En attestent le Prix Hélioscope-GMF pour les hospitaliers, le Prix La Gazette-GMF pour les Territoriaux, le Prix Unapei pour le Handicap, le Prix Chercheurs en Actes au sein de l'éducation nationale, le Prix Route 18 pour les sapeurs-pompiers. À ces récompenses, s'ajoute un partenariat avec les parcs nationaux de France autour de la « nature en partage ».

Cette attention particulière fait partie du modèle mutualiste de GMF. Il s'illustre par une approche humaine et équitable, des actions solidaires et sociétales… Ses valeurs mutualistes la rapprochent des associations et contribuent aux nouveaux défis du vivre ensemble et de la responsabilité sociale.

DES PRODUITS SUR-MESURE

Dans le sillage de son engagement, GMF se positionne comme un acteur naturel pour assurer tous les acteurs du monde associatif. Elle a conçu le contrat Multigaranties Vie Associative, produit innovant et modulable. Parce que GMF connait bien le secteur associatif, elle est à même de répondre efficacement à vos besoins les plus spécifiques. Elle vous propose : une couverture élargie des risques essentiels, une responsabilité civile, une défense pénale et recours, un service d'information juridique par téléphone, une protection en cas d'accident corporel des personnes pendant leur activité, une assurance des biens…

La vocation de GMF est aussi de protéger dans leur vie privée les mandataires sociaux et les salariés du secteur de l'économie sociale et solidaire qui peuvent ainsi bénéficier de tarifs avantageux sur les assurances auto, habitation, santé, accidents de la vie privée…

* GMF 1er assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2019.

Pour en savoir plus, appelez le 0 970 809 809 (n° non surtaxé) ou connectez-vous sur www.gmf.fr ou rendez-vous en agence.

GMF
ASSURÉMENT HUMAIN

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

Saviez-vous que nous accompagnons vos salariés contre la récidive du cancer ?

Pour lutter contre la récidive après le traitement, le programme de prévention “Branchez-vous santé” propose d’accompagner vos salariés avec un parcours individualisé à base d’interventions non médicamenteuses (#INM).

Pour bénéficier du parcours INM
contactez le **0 801 801 321** Service & appel gratuits

Pour plus d’informations, rendez-vous sur le site www.ag2rlamondiale.fr/conventions-collectives-nationales/prevention

branchez-vous santé

AG2R LA MONDIALE

022020-88402 – Crédit Photo : iStock by Getty Images – AG2R Prévoyance – Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale
Membre d’AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R – 14-16, boulevard Malesherbes 75008 Paris – Siren 333 232 270